

DEPARTEMENT DU TARN

**COMMUNE DE DOURGNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 7 octobre 2024

N° 20241007DL52

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 02/10/2024

Date d'affichage : 02/10/2024

OBJET : Implantation d'une antenne relais orange sur la parcelle cadastrée C432

L'an deux mille vingt quatre et le 7 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
Mme TERRAL Patricia, MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie

Absents : MM. Adrien BEILLARD, Thibaud BARTOLO

Secrétaire de séance : M. Adrien COLLOT, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Dans l'arrêté du 27 Juin 2024, publié au Journal Officiel du 16 Juillet 2024, il est défini la deuxième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2024.

Mme le Maire informe le conseil que Dourgne a une zone qui doit être couverte.

La société AXIANS, mandatée par l'opérateur ORANGE, souhaite installer une antenne relais sur la parcelle C432, appartenant à la Mairie, afin de permettre une meilleure couverture mobile ciblée, et nous demande notre avis concernant le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité

- **DONNE** un avis favorable au projet d'installation d'une antenne relais sur la parcelle C432
- **DIT** que la société AXIANS doit présenter l'attestation de mandat de l'opérateur mobile

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,


Adrien COLLOT

Le Maire,


Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7, Téléphone : 05 62 73 57 57, Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.